

La Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône Alpes recrute

Un(e) magistrat(e)

Présentation de la juridiction

Rattachée administrativement à la Cour des comptes, la chambre régionale des comptes d'Auvergne Rhône Alpes dont le siège est à Lyon, est la seconde chambre régionale par la taille de son ressort et l'importance de ses effectifs. Elle couvre 12 départements et la métropole de Lyon qui représentent une population de 8 millions d'habitants. Elle emploie notamment 37 magistrats.

La chambre contrôle le bon emploi des fonds publics par les 1 850 collectivités et établissements publics et organismes non soumis aux règles de la comptabilité publique (sociétés à capitaux publics, associations) relevant de sa compétence et participe à des enquêtes inter juridictions.

Son action repose sur trois missions : l'examen des comptes et de la gestion des organismes du ressort, le contrôle budgétaire et le contrôle juridictionnel. L'examen des comptes et de la gestion porte sur la régularité des actes de gestion, l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'assemblée ou l'organe délibérant. La mission de contrôle budgétaire consiste, sur saisine d'un préfet ou d'un tiers, à proposer des solutions pour rétablir l'équilibre d'un budget. Le jugement des comptes consiste actuellement à identifier des manquements à leurs obligations de la part des comptables publics et à mettre en jeu leur responsabilité pécuniaire. Cette mission est appelée à évoluer vers une procédure renouvelée de mise en jeu de la responsabilité des gestionnaires publics. Les chambres régionales des comptes participent également à des évaluations de politiques publiques.

Description du poste

La chambre recrute par voire de détachement un magistrat, homme ou femme. Il évoluera dans une organisation de travail essentiellement en binôme avec un vérificateur, binôme rattaché à une section géographique. Le binôme se voit confier un certain nombre d'organismes à contrôler dans l'année, dans le cadre du programme de travail établi par la chambre.

Le magistrat assure la direction et la responsabilité des travaux qui lui sont confiés et répartit les tâches entre lui-même et le vérificateur qui lui est rattaché. Il prépare les contrôles, procède en autonomie à des investigations sur pièces et sur place, rédige les rapports d'instruction, les présente devant une formation de délibéré collégiale et rédige les rapports, avis jugements destinés à être notifiés. Il participe aux formations de délibérés.

Il peut également intégrer une équipe de travail composée d'un ou plusieurs magistrats rapporteurs et vérificateurs qui, sous l'autorité ou la coordination d'un magistrat chef d'équipe, se répartissent les différents thèmes du contrôle en fonction de l'importance de l'organisme examiné ou de la politique publique étudiée.

Ces travaux impliquent des déplacements sur la journée ou plusieurs jours.

Profil du candidat recherché

Peuvent postuler : les magistrats de l'ordre judiciaire, les fonctionnaires appartenant à un corps recruté par la voie de l'Ecole nationale d'administration, les professeurs titulaires des universités, les maîtres de conférences, les administrateurs des postes et télécommunications et les fonctionnaires civils et militaires issus de corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou du niveau des missions prévues par les statuts particuliers. Ils sont soumis aux obligations et incompatibilités prévues aux articles L. 222-1 à L. 222-7 du code des juridictions financières. Le candidat devra disposer de tout ou partie des connaissances et des qualités suivantes :

Compétences générales :

- Savoir instruire un dossier
- Mobiliser des techniques d'analyse de risque, de contrôle, d'enquête
- Réaliser une veille juridique, économique, financière et comptable
- Utiliser des applications informatiques et bureautiques métier, manipuler des bases de données
- Analyser, synthétiser et rédiger

Connaissances particulièrement appréciées :

- Principes généraux du droit, maîtrise du droit public notamment, règles de l'achat public, statut de la fonction publique, droit des collectivités territoriales
- Comptabilité, finances et gestion publiques
- Politiques publiques

Qualités requises :

- Sens de l'organisation
- Autonomie
- Sens des rapports humains
- Impartialité
- Curiosité intellectuelle
- Capacité à représenter l'Institution
- Savoir s'exprimer avec conviction, clarté et pédagogie (écrit et oral)